



# Préavis n°09/23 au Conseil communal

Installation de panneaux d'information lumineux  
Demande d'un crédit d'investissement

Déléguée municipale :  
- Mme Lorette Killias Leutwiler, municipale

Aubonne, le 19 juin 2023

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Objet du préavis</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Situation</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Le projet</b> .....	<b>4</b>
3.1. Emplacements.....	4
3.2. Mise en situation.....	5
<b>4. Appel d'offres</b> .....	<b>7</b>
<b>5. Caractéristiques des panneaux lumineux</b> .....	<b>7</b>
<b>6. Planning</b> .....	<b>7</b>
<b>7. Aspects financiers</b> .....	<b>7</b>
7.1. Coûts : .....	7
7.2. Financement et amortissement : .....	8
<b>8. Développement durable</b> .....	<b>8</b>
8.1. Social.....	8
8.2. Economique.....	9
8.3. Environnement .....	9
<b>9. Conclusion</b> .....	<b>9</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite le Conseil communal pour l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 115'000.- pour l'acquisition et l'installation de trois panneaux lumineux sur le territoire communal.

## 2. Situation

La récente crise liée à la pandémie de COVID-19 a montré l'importance de pouvoir diffuser de l'information à un maximum de personnes dans un laps de temps très court. L'Aubonn'Infos permet de toucher un large public, mais avec de longs délais entre son élaboration et sa livraison. Les réseaux sociaux permettent aussi une communication rapide mais elle ne touche pas toute la population aubonnoise.

Le système actuel d'affiches aux entrées d'Aubonne est contraignant et il ne permet pas d'être réactif face à des situations urgentes (pandémie, fermeture d'une route).

Nous avons aujourd'hui 4 panneaux d'affichage sur lesquels nous mettons en avant les manifestations principales. La lecture est peu aisée pour les automobilistes.

De plus, les affiches ne peuvent être changées que par beau temps et nous sous-traitons ce travail à l'entreprise Rochat. Vous trouverez ci-dessous un résumé des coûts de fonctionnement pour le système actuel.

Coûts du système actuel :

	<b>Coût annuel</b>
Impression	Fr. 2'000.00
Changement d'affiche (Passion Services)	Fr. 1'200.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 3'200.00</b>

### 3. Le projet

Ce projet consiste en l'acquisition de panneaux lumineux LED, placés au bord des routes et permettant de diffuser instantanément des informations à la population.

La gestion des publications sera centralisée à l'administration communale. Nous avons établi une directive pour l'utilisation des panneaux (annexe 1).

L'installation de panneaux LED permettrait de compléter l'offre d'information à la population en diffusant des contenus variés, tels que :

- informations officielles : horaires de l'administration, fermetures spéciales, séances du Conseil communal, etc ;
- informations culturelles et de loisirs : spectacles, concerts, évènements sportifs, etc ;
- informations pratiques : annonce de travaux, campagnes de prévention, etc ;
- informations touristiques : ouverture du Point I, Arboretum, etc

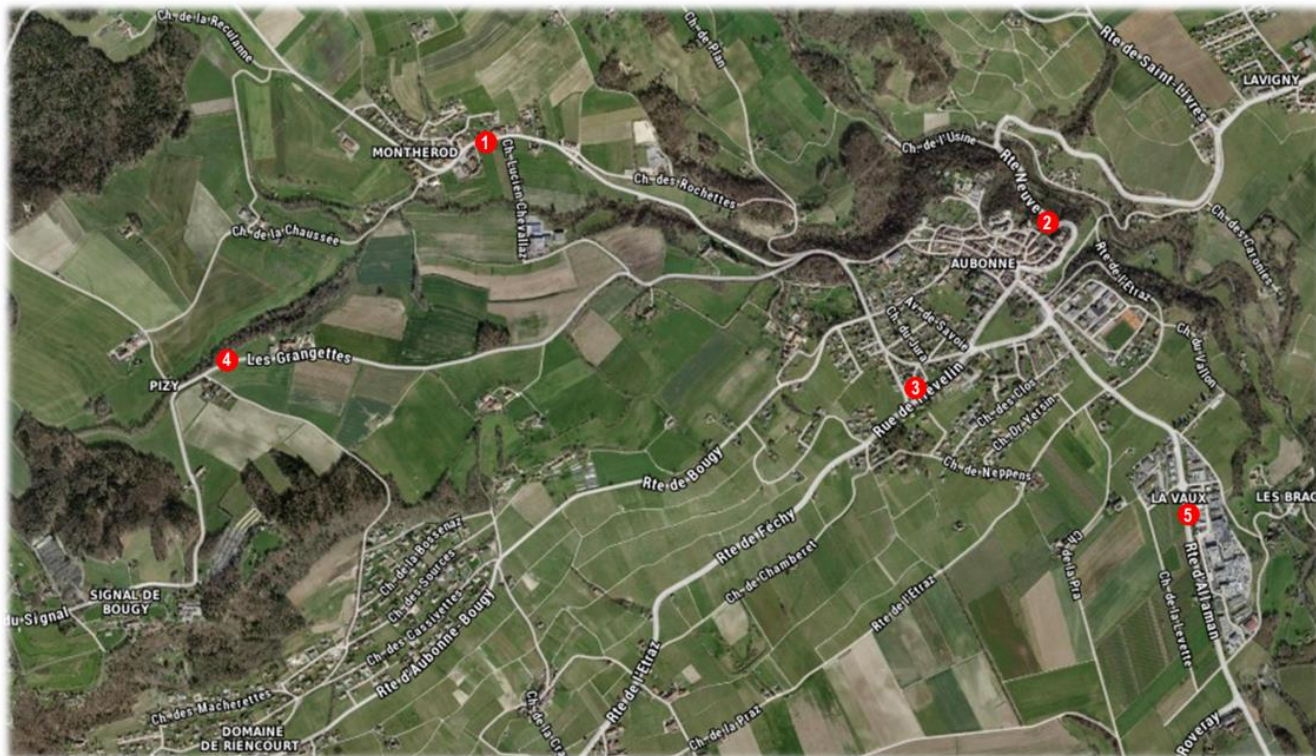
Il s'agit là d'exemples ; le contenu devra être affiné.

#### 3.1. Emplacements

Dans le cadre de ce projet, nous avons étudié les différents emplacements où nous pourrions installer des panneaux lumineux.

Dans ce premier temps, 5 emplacements ont été sélectionnés :

Emplacements panneaux d'affichage LED :



- 1 : Montherod
- 2 : Rte Neuve (emplacement actuel)
- 3 : Rue de Trévelin (emplacement actuel)
- 4 : Pizy
- 5 : Rte d'Allaman (emplacement actuel)

Sur ces 5 emplacements, 2 n'ont pas été retenus :

2 : Rte Neuve – non retenu

L'emplacement de la rte Neuve pose un problème au niveau des possibilités de connexion (réseau). Les frais liés à la mise en place d'une bonne connexion sont très élevés. De plus, des travaux auront lieu à la Rte Neuve et nous pourrions envisager, si besoin, de prévoir une connexion à cet endroit à ce moment-là.

4 : Pizy – non retenu

Ce panneau aurait pu bénéficier des passages pour le Signal de Bougy mais il s'agit surtout d'un trafic le week-end. Les coûts d'acquisition et de mise en place ne justifient pas que nous investissions à cet endroit-là.

Les emplacements exacts ont été définis en fonction des alimentations électriques à disposition afin de diminuer les coûts d'installation.

### 3.2. Mise en situation

Emplacement : rte de Gimel, Montherod





Emplacement 3 : rue de Trévelin



Emplacement 5 : rte d'Allaman



#### 4. Appel d'offres

Plusieurs offres ont été demandées à des sociétés spécialisées dans le domaine de la signalisation lumineuse. Outre les éléments liés au prix et à la qualité des écrans, une attention particulière a été portée au logiciel permettant d'afficher du contenu sur les écrans.

La société que nous avons retenue est Solmani SA, Ecublens. Cette société a fourni des panneaux identiques aux communes d'Ecublens, de la Vallée de Joux et de Chexbres entre autres.

#### 5. Caractéristiques des panneaux lumineux

Ecran LED Full-Couleur extérieur,

Dimensions : 1920x1280

Résolution : 288 x 192

Pitch 6mm

Luminosité : 10'000 candelas/m2, intensité lumineuse réglée automatiquement

Angle de vue : horizontal 160° et vertical 75°

Distance min de visibilité : 6m

Durée de vie avec 50% de luminosité : 50'000 heures

Consommation moyenne entre 490 et 500 W/h

- 06h00 à 22h00 : 16 heures x 500W = 8'000 W /jour
- 2'920 kW /an / écran
- 8'760 kW / an pour les 3 écrans

Les écrans permettront de diffuser des messages et images en couleur.

#### 6. Planning

Un délai d'environ 12 semaines est à prévoir entre la commande et la livraison/l'installation du matériel.

#### 7. Aspects financiers

##### 7.1. Coûts :

Matériel	Qté	Prix unitaire	Montant
Ecran LED Full-Couleur extérieur, 1920x1280	3	Fr. 13'800.00	Fr. 41'400.00
Mât galvanisé	3	Fr. 5'570.00	Fr. 16'710.00
Bandeau pour panneau personnalisé : Commune d'Aubonne	3	Fr. 800.00	Fr. 2'400.00
<i>Sous-total HT</i>			<i>Fr. 60'510.00</i>
<b>Service</b>			
Montage – configuration – installation – gestion du projet – formation – sécurité informatique	1		Fr. 23'120.00
<i>Sous-total HT</i>			<i>Fr. 83'630.00</i>
<b>Total (y.c TVA)</b>			<b>Fr. 90'070.00</b>



A cela s'ajoute les coûts de la SEFA pour le génie civil et l'alimentation (TTC) :

Rte de Gimel, Montherod	Fr.	6'473.00
Rue de Trévelin	Fr.	5'765.00
Rte d'Allaman	Fr.	6'140.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>18'378.00</b>

Panneaux	Fr.	90'070.00
Installation	Fr.	18'378.00
Divers et imprévus	Fr.	6'552.00
<b>TOTAL</b>	<b>Fr.</b>	<b>115'000.00</b>

L'hébergement, les cartes SIM, le service de support sont sous forme d'abonnement annuel (TTC) :

CMS – Application Cloud	Fr.	2'430.00 / an
Service de surveillance et support	Fr.	200.00 / an
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'832.50 / an</b>

## 7.2. Financement et amortissement :

### 7.2.1 Plan des investissements 2023-2027

Cet investissement figure dans le plan quinquennal inclus dans le fascicule du budget 2023 (projet N° 112.01) pour un montant de Fr. 120'000.00 à réaliser en 2023.

### 7.2.2 Financement

Le crédit de Fr.115'000.00 sera couvert par la trésorerie courante.

### 7.2.3 Amortissement

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement par un prélèvement sur le fonds de réserve pour investissements futurs (compte N° 9282.02 du bilan) qui présentait un solde de Fr. 3'861'196.10 au 31 décembre 2022.

### 7.2.4 Impact sur le compte de fonctionnement

Comme mentionné plus haut, les coûts de fonctionnements actuels pour des affiches traditionnelles s'élèvent à Fr. 3'200.-- par année. Les couts fixes annuels générés par ce projet s'élèvent à Fr. 2'832.50. et à cela on peut ajouter des frais d'électricité pour Fr. 3'500.--, soit un delta d'environ Fr. 3'150.-- par année.

## 8. Développement durable

### 8.1. Social

Les panneaux d'information LED permettent une diffusion en temps réel d'informations diverses à une large partie de la population. Suite à la pandémie, cet outil devient un allié de premier ordre pour communiquer.

De plus, ils offrent une visibilité accrue aux événements organisés par les sociétés locales et facilitent le lien avec la population.



## 8.2. Economique

La mise en place de ces panneaux induit une consommation d'électricité supplémentaire mais avec la technologie LED, celle-ci reste mesurée.

## 8.3. Environnement

L'horaire prévu pour la diffusion d'informations s'étale de 6h à 22h. La nuit, les écrans seront éteints, évitant ainsi toute pollution lumineuse et une consommation inutile en électricité.

## 9. Conclusion

Ainsi et comme mentionné précédemment, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- vu le préavis municipal n°09/23 relatif à l'installation de panneaux d'information lumineux
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**De voter le décret suivant :**

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- autorise la Municipalité à procéder à l'installation des panneaux d'information lumineux
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- accorde un crédit de Fr. 115'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante
- autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fonds de réserve « Investissements futurs », compte N° 9282.02 du bilan.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 19 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

Y. Charrière

La secrétaire municipale :

M. Luy-Gaillard

Annexes :

- Fiche financière détaillée
- Directive communale concernant l'utilisation des panneaux lumineux

**Préavis déposé au Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2023.**



COMMUNE D'AUBONNE  
Municipalité

---

# Directive communale concernant l'utilisation des panneaux lumineux

## Art. 1 But

Les présentes directives fixent les conditions auxquelles la Commune d'Aubonne, autorise l'affichage d'informations sur les panneaux lumineux.

## Art. 2 Type de communications

2.1 Peuvent être annoncées :

- les manifestations publiques et autres informations des sociétés locales reconnues
- les manifestations publiques de toutes autres sociétés ou de personnes privées, apportant une animation à l'ensemble ou à une partie de la commune;
- les informations de l'administration communale (manifestations, travaux, prévention, etc.).

2.2 Ne seront en aucun cas annoncées :

- les publicités pour des entreprises ou des produits ;
- les informations et manifestations à caractère politique.

## Art. 3 Formulaire de demande

3.1 Seules les demandes d'affichage transmises au greffe (ci-après Service), à l'aide du formulaire ad hoc « Demande de diffusion sur les panneaux lumineux », dûment complété, seront prises en considération.

3.2 Ce formulaire devra parvenir au Service au moins 2 semaines avant le premier jour de diffusion souhaité.

## Art. 4 Diffusion

4.1 Le nombre de messages diffusés simultanément est de 10 au maximum afin de garantir un temps de passage raisonnable. L'ordre d'arrivée des demandes fait foi. Les annonces de la commune sont prioritaires.

4.2 Le temps d'affichage d'un message est de 20".

4.3 Les messages sont diffusés chaque jour de 06h00 à 22h00.

4.4 La durée d'affichage est de 3 jours au minimum et de 4 semaines au maximum.

## Art. 5 Tarifs

5.1 Le tarif en vigueur est indiqué sur le formulaire de demande de diffusion. Celui-ci est susceptible d'être modifié par la Municipalité.

5.2 Les sociétés locales reconnues bénéficient de la gratuité de diffusion.

5.3 D'autres exceptions peuvent être accordées par la Municipalité à titre de subvention à un événement ou une manifestation d'intérêt pour les habitants de la Commune.

## Art. 6 Compétences

6.1 Chaque demande sera étudiée par le Service, lequel décidera seul de la diffusion du message, sur la base de la présente directive et de l'intérêt que représente pour la population ledit message.

6.2 Le Service transmettra une confirmation ou un refus de diffuser une information, motivé, par écrit aux sociétés. Celui-ci ne peut pas faire l'objet d'un recours. Le Service informera la Municipalité de chaque refus.

6.3 Le Service peut modifier le formulaire ad hoc en tout temps.

## Art. 7 Entrée en vigueur

Directives adoptées par la Municipalité en séance du 19 juin 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

Y. Charrière

M. Luy-Gaillard





## CREDIT D'INVESTISSEMENT

Préavis N° 09/23 Montant TTC 115 000.00 CHF

### Installation de panneaux d'information lumineux

<b>Estimation des charges de fonctionnement annuelles :</b>	
- Intérêts : 3% par an si l'objet est financé par un emprunt	0.00
- Amortissement	0.00
- Fin de l'impression et de la mise en place des affiches	-3 200.00
- Hébergement, support et cartes SIM	2 832.50
- Frais d'électricité	3 500.00
<b>Total annuel des charges supplémentaires liées à ce projet</b>	<b>3 132.50</b>

### Situation financière

Plafond en matière d'endettement et de risque pour cautionnements 60 000 000.00

Cautionnements engagés à ce jour 37 400.00

Endettement à ce jour 31.12.2022 19.06.2023

#### Endettement au bilan

Engagements courants 1 361 862.57 5 027 962.60

Passifs transitoires 589 783.95 0.00

Emprunts court/long terme 23 938 250.00 20 318 000.00

**Total de endettement au bilan 25 889 896.52 25 345 962.60**

#### Engagements hors bilan

Préavis en cours acceptés par le Conseil 8 406 000.00

Travaux facturés à ce jour -6 919 000.00

**Total engagements hors bilan 1 487 000.00**

**Total endettement brut 26 832 962.60**

Disponibilités de la bourse à ce jour 14 802 261.35

**Solde disponible à ce jour 47 931 898.75**

### Préavis en cours d'adoption par le Conseil communal

04/23 - Nouveau Règlement général de police 0.00

06/23 - Comptes et gestion 2023 0.00

07/23 - Autorisation générale pour placement des fonds disponibles 0.00

08/23 - Aménagements routiers chemin des Allobroges et bouclage eau potable 713 000.00

09/23 - Installations de panneaux d'information lumineux 115 000.00

11/23 - Création d'un escalier de secours et couverture du préau du Cœur du Chêne 111 550.00

**Total des préavis en cours d'adoption par le Conseil communal 939 550.00**

Etat au 19.06.2023